



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Notre feuille de route pour les territoires ultramarins

**Point d'étape des orientations du
ministre délégué chargé des Outre-mer**

17 janvier 2023



Six mois après ma prise de fonction au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, et à l'aube de cette nouvelle année 2023, j'ai souhaité vous adresser un premier point d'étape des actions menées dans le cadre de la feuille de route pour l'Outre-mer, signée le 05 septembre 2022.

L'objectif est d'abord de confirmer, et de faire savoir, que les partenaires de l'Outre-mer, État, Collectivités et créateurs de valeurs, sont au travail ensemble.

L'ambition ensuite, est de rendre compte. Je le fais avec un devoir de transparence vis-à-vis de nos concitoyens et concitoyennes, mais également en guise d'encouragement dans ces méthodes de concertation, et de travail commun, dont les premiers résultats sont déjà visibles.

Je suis pragmatique, et j'ai assez d'aspirations pour nos territoires ultramarins pour réaliser qu'il y a encore du chemin à bâtir et des défis à relever pour transformer le quotidien des habitants et habitantes d'Outre-mer.

Ensemble, je suis déterminé à poursuivre notre action, pour faire des Outre-mer des terres créatrices de valeur et résolument tournées vers l'avenir.

Jean-François Carenco

Sommaire

La feuille de route signée en septembre 2022 s'articulait autour de 15 sujets, qui sont tous repris ici sous de grandes thématiques qui guident notre action.

Gouvernance locale

- Augmenter fortement le budget de l'État pour les Outre-mer 7
- Structurer et soutenir les finances des collectivités locales 8
- Élaborer les nouveaux contrats de convergence (2024-2027) 8
- Différencier et responsabiliser 8

Économie et pouvoir d'achat

- Donner la priorité à l'économie à horizon 2030 10
- Agir et mobiliser les acteurs pour le pouvoir d'achat 10
- Agir sur les freins économiques 11

Agriculture et environnement

- Agir sur les problématiques environnementales 12
- Renforcer la production agricole locale 13
- Contribuer à la transition énergétique 13

Vivre son territoire

- Produire plus de logements, restaurer l'habitat et développer l'hébergement d'urgence 14

Culture et éducation

- Faire rayonner la richesse culturelle des Outre-mer 15
- Accompagner l'action de l'Éducation nationale 15

International

- Faire des Outre-mer les postes avancés de la France et de l'Union Européenne dans leur environnement international 16

Gouvernance locale

Augmenter fortement le budget de l'État pour les Outre-mer

Le projet de lois de Finances 2023 en chiffres clés :

Un budget inédit

Pour la première fois les moyens de la mission Outre-mer vont frôler les 3 Md €.

+13% d'augmentation par rapport au budget de 2022

Cela représente une hausse de plus de 350 M € en 2023, à périmètre constant.

20 Mds € en autorisations d'engagement

21,7 Mds € en crédits de paiement

C'est le montant global de l'effort budgétaire de l'État en Outre-mer pour 2023, soit une hausse de 500 M € en AE et en CP par rapport à 2022.

Ce budget permettra de :

→ Répondre aux préoccupations du quotidien des habitants des territoires d'Outre-mer

- En lançant un plan eau exceptionnel en Guadeloupe, doté de 30 M € en 2023 ;
- En augmentant les moyens sur la question du logement, désormais de 8 M€ ;
- En augmentant les moyens de LADOM de 8 M €. Cela permettra notamment une prise en charge jusqu'à 50 % du prix du billet d'avion pour des antillais et guyanais modestes qui doivent se déplacer pour se former ou se soigner, grâce aux aides au titre de la continuité territoriale.

→ Contribuer à la création de valeur sur chaque territoire, en :

- Reconduisant des contrats de convergence et de transformation avec une enveloppe stabilisée à 190 M € ;
- Doublant les moyens pour la diversification agricole, qui passeront de 3 M € à 6 M € ;
- Augmentant les compensations d'exonérations de cotisations sociales de 203 M € ;
- Donnant une aide de 10 M € pour permettre aux entreprises de faire face à la hausse des coûts de l'énergie ;
- Prolongeant l'ensemble des dispositifs de défiscalisation jusqu'en 2029. Un travail de fond soit parallèlement engagé afin de les faire évoluer.

Structurer et soutenir les finances des collectivités locales

Cela passe par trois axes :

- Le rattrapage pluriannuel de la composante Outre-mer de la Direction Générale des Finances, la Dotation d'Aménagement des Communes d'Outre-Mer (**DACOM**), qui a commencé en 2020, s'achèvera en 2023.
- La DACOM passera de 334 M € en 2022 à 360 M € en 2023, progressant ainsi de 26 M €, soit une hausse de +11 %. Par rapport à 2016, ce rattrapage s'élève à 150 M €, soit +71 %.
- Le PLF 2023 prévoit un renforcement de l'accompagnement des collectivités territoriales.
 - Le **Fonds Outre-mer**, qui finance l'assistance technique et fournit aux collectivités ultramarines l'ingénierie nécessaire à la conduite de leurs projets, sera pérennisé et doté de 10 M € par an.
 - Les **contrats de redressement Outre-mer (COROM)** bénéficieront de 10 M € supplémentaires en 2023.
 - Fin 2022, **deux nouveaux COROM ont été signés** avec les communes de Sainte-Rose (Guadeloupe) et de Sada (Mayotte).
 - Les territoires d'Outre-mer bénéficieront d'une **enveloppe conséquente sur le Fonds vert : 100 M €**.

Élaborer les nouveaux contrats de convergence (2024-2027)

530 M € sont dédiés aux contrats de convergence, après leur prolongation d'un an.
C'est un montant équivalent aux années précédentes pour l'année 2023.

Les travaux de préparation des futurs contrats ont été lancés globalement et sur chaque territoire :

- Entretiens avec les organismes prêteurs (Caisse des dépôts et consignations et Agence française de développement) qui ont **confirmé leur engagement** pour des prêts de très long terme ;
- Lancement de la réalisation d'une liste complète des investissements potentiels à **horizon de 20 ans** (cela permettra de définir des priorités) ;
- Lancement avec les territoires et les Préfets d'une **feuille de route économique à horizon 2030**, afin d'orienter les actions et les investissements.

Les mandats pour ces futurs contrats de convergence devraient être prêts en avril 2023 pour être discutés avec les territoires et **pour intégrer les premières réalisations dès la loi de finances de 2024**.

Gouvernance locale

Différencier et responsabiliser

Une nouvelle méthode a été adoptée pour continuer travailler en confiance avec les territoires et les élus.

La concertation se poursuit, dans un esprit d'ouverture et de disponibilité. Il s'agit de trouver les voies d'une action publique plus efficace face aux problèmes du quotidien de nos compatriotes ultramarins.

Afin de préparer les prochaines échéances, une comitologie a été mise en place avec les élus et les Préfets au niveau local, au niveau national un comité d'orientation stratégique a été installé. Pour appuyer les services de la DGOM dans les travaux à conduire pour cet agenda post – 7 septembre, une équipe d'expertise interministérielle a été constituée autour d'un chef de projet.

Les élus reçus à l'Élysée

Lors de la réunion de travail du 7 septembre 2022 à l'Élysée les élus des DROM, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Martin et Saint-Barthélemy et, ont pu avoir un dialogue approfondi de plus de 3 heures avec le Président de la République sur les enjeux du renouveau dans les Outre-mer.

>> Prochaine étape

La Première ministre tiendra un comité interministériel des Outre-mer (CIOM) d'ici mai 2023 pour acter une première série de décisions, sur propositions du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du ministre délégué chargé des Outre-mer.

Par la suite les travaux éventuels sur les questions institutionnelles qui devront s'appuyer sur le principe de la différenciation devront répondre à la question d'une meilleure organisation pour un développement économique plus ambitieux et un rayonnement plus efficace de chacun des territoires. Le but majeur est celui de l'efficacité de l'action publique

En Nouvelle-Calédonie

Après le troisième référendum qui marque la fin du processus des accords de Nouméa, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer s'est engagé dans les discussions avec les différentes parties prenantes pour tracer le chemin d'une solution durable du vivre ensemble au sein de la République

Un premier comité des partenaires a été organisé et présidé par la Première ministre, plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu lors de deux voyages en Nouvelle-Calédonie avec l'ensemble des partis politiques.

Économie et pouvoir d'achat

Donner la priorité à l'économie à horizon 2030

La priorité donnée à la création de valeur et à la création d'emplois impose d'œuvrer collectivement (élus, entrepreneurs, État) sur les meilleurs choix possibles en matière d'économie.

- Toutes les parties sont convenues d'écrire ensemble une feuille de route économique à horizon 2030 pour chacun des territoires.
- Les chambres professionnelles (commerce et industrie, artisanat, agriculture) sont réunies dans un dialogue permanent avec le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer pour donner corps aux propositions et aux projets de création de valeur et d'innovation.

Agir et mobiliser les acteurs pour le pouvoir d'achat

Oudinot du pouvoir d'achat

Pour faire face au retour de l'inflation, et pour aider les personnes à faibles revenus, la démarche de l'« Oudinot du pouvoir d'achat » a combiné des négociations locales conduites par les Préfets, et des discussions entre le cabinet du ministre délégué chargé des Outre-mer et les opérateurs nationaux.

L'objectif était d'obtenir, puis de coordonner, les efforts des différentes parties afin de parvenir à des effets sensibles sur les prix pour les produits de grande consommation.

La démarche a été conclue le 8 décembre 2022 avec une restitution publique des accords locaux et des engagements de certains opérateurs nationaux. **Complétant les accords bouclier qualité prix, des chartes de modération des prix de produits de grande consommation ont été signées ou sont en cours de signature.**

>> Pour en savoir plus, consultez le dossier de presse dédié

Ces engagements volontaires complètent les efforts pérennes et les mesures conjoncturelles de l'État au profit du pouvoir d'achat des ultramarins. Ces derniers bénéficient déjà également de l'ensemble des mesures mentionnées dans la loi sur le pouvoir d'achat.

- Néanmoins, pour tenir compte des particularités des territoires, certaines ont été adaptées ou complétées :
 - Des taux de TVA plus faibles que dans l'Hexagone : 8,5% et 2,1% en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion, une TVA non appliquée en Guyane et à Mayotte.
 - L'évolution des loyers y est plus plafonnée qu'en Hexagone (2,5 % contre 3,5%) ;
 - 19 M€ ont été mis à la disposition des Préfets pour que des aides alimentaires puissent être déployées en lien avec les réseaux locaux de l'accompagnement social ;
 - Pour résoudre un irritant de la vie quotidienne, la franchise sur les colis entre particuliers a été portée de 205 à 400 €.
 - Un tarif réglementé de vente d'électricité qui permet aux ultramarins de payer le même prix que dans l'Hexagone, malgré des coûts de la production locale 3 à 4 fois supérieurs.
 - Une revalorisation de 5 % du montant des subventions accordées aux collectivités ultramarines au titre de la restauration scolaire (prestation accueil et restauration scolaire ou PARS). La revalorisation sera plus forte en Guyane et à Mayotte pour augmenter le nombre d'enfants pouvant bénéficier d'une restauration scolaire.

Économie et pouvoir d'achat

Agir sur les freins économiques

→ Les compagnies aériennes

- En coordination avec le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et le ministère des Transports des discussions ont été engagées avec **l'ensemble des parties**, dont les collectivités territoriales, les actionnaires privés, pour faciliter l'émergence de la meilleure réponse possible aux **difficultés structurelles de certaines compagnies aériennes**, que la crise sanitaire a renforcées.
- **Un plan de redressement de la compagnie Air Austral** a ainsi été notifié à la Commission européenne, tout juste confirmé le 5 janvier 2023.
- Des discussions sont encore en cours au sujet du groupe Corsair. **La desserte de Saint-Martin et de Saint-Pierre** font l'objet d'une attention toute particulière sur leur prix et leur fréquence.
- Des échanges sont désormais réguliers avec la **compagnie Air-France qui a bloqué ses prix hors coût du carburant**.

→ Le prix du carburant

- Le groupe **Total Énergies** avait annoncé début août 2022 qu'il appliquerait une **baisse commerciale**, dans ses stations essence localisées dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM).
- Anticipant que cette remise serait considérée par les autres acteurs locaux comme du dumping, une démarche active visant à **négoier les montants locaux d'une remise commerciale sur le carburant** ainsi qu'une **restitution par les collectivités locales au profit des consommateurs du surcroît de recettes fiscales** a été mise en œuvre.
- Ainsi, la remise commerciale de Total Énergies n'a été appliquée qu'à Mayotte. **Les collectivités territoriales de Mayotte, de La Réunion ont complété la remise financée par l'État**, sur les carburants.
- La collectivité territoriale de Guyane a pris le relais de la remise financée par l'État, grâce à une baisse de la taxe spéciale sur le carburant à compter du 16 novembre.
- Ces négociations ont été aussi l'occasion de mettre en exergue les **blocages du marché du carburant** dans les DROM et les sources de surcoût pour le consommateur. Ainsi, les questions de la **transformation du modèle de la SARA** sont désormais en discussion avec l'entreprise pour agir sur les prix mais aussi sur la participation de l'entreprise aux actions lancées, quant à la lutte contre le changement climatique.

→ La situation dans les Ports des Antilles

- Lors d'un déplacement du ministre délégué chargé des Outre-mer aux Antilles fin septembre 2022, le Président-directeur général de la CMA-CGM Rodolphe SAADE a annoncé après discussions avec le ministre le lancement de la **construction de 7 nouveaux navires, propulsés au gaz naturel liquéfié** et d'une capacité de plus de 7 000 équivalents vingt-pieds (EVP), qui opéreront **une nouvelle ligne maritime entre l'Europe et l'Amérique latine**.
- **Les ports de Guadeloupe et Martinique deviendront aussi un hub régional** pour accueillir ces nouveaux navires et développer une activité de transbordement, ce qui constituerait un changement profond de leur modèle économique aujourd'hui très orienté sur le marché domestique.
 - Un travail avec les directeurs de port, les Préfets des deux territoires et la CMA-CGM a été initié afin d'avancer sur la mise en œuvre de ce projet.
 - Ce grand projet (près de 300 M €) mobilise toutes les énergies et ce sera en outre une opportunité forte pour les entreprises de BTP de ces territoires.
 - Une « mission-flash » a également été mandatée en lien avec le ministre délégué chargé des Transports et le secrétaire d'État chargé de la Mer pour coordonner ce travail. Ses conclusions sont attendues d'ici la fin de l'année.

Agriculture et environnement

Agir sur les problématiques environnementales

→ Chlordécone

- Environ 18 mois après le lancement du 4ème plan chlordécone, qui couvre la période 2021-2028, un premier bilan des nombreuses actions déjà engagées a été dressé, avec en particulier la [reconnaissance du cancer de la prostate comme maladie professionnelle](#), la mise en place du [fonds d'indemnisation des victimes de pesticides](#), les aides et l'accompagnement aux professionnels de la pêche et de l'agriculture.
- Le ministre délégué chargé des Outre-mer, en collaboration étroite avec la ministre déléguée à la Santé et à la Prévention, ont encouragé l'ensemble des acteurs à aller plus loin encore. Cela passe notamment par l'action commune avec les élus, pour accompagner les personnes les plus vulnérables et les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques. Le voyage récent du ministre délégué a permis de dégager les pistes de travail qui seront à suivre.

→ Sargasses

- Le comité de pilotage extraordinaire de lutte contre les sargasses a été réuni pour annoncer la [mise en place immédiate d'un service public anti-sargasses par territoire](#).
- Le Service Public Anti-Sargasses (SPAS) a été créé dans l'ensemble des territoires concernés, ces opérateurs uniques de gestion pour concentrent les moyens de réponse au phénomène des sargasses et permettent plus de souplesse dans l'allocation des ressources publiques. [Ces groupements d'intérêt public constitutifs \(État, collectivités...\) ont été mis en place fin de l'année 2022.](#)
De plus, les nouveaux achats de matériels et d'expérimentation de collecte en mer en 2022 ont été financés en 2022 (l'État finance 100% des investissements). Une nouvelle enveloppe mutualisée est prévue par la loi de finances pour 2023 à hauteur de 5 M € annuels sur la période, qui financera les actions décidées par les membres des deux groupements d'intérêt public.

→ Eau et assainissements

Le ministre délégué chargé des Outre-mer s'est investi pour accorder les acteurs locaux et impulser le lancement de travaux essentiels à une meilleure gestion de la ressource. Avec l'ensemble des partenaires, ont été signés [deux engagements importants de l'État sur les deux territoires de Mayotte et de la Guadeloupe](#), les plus concernés par l'accès à l'eau.

- A Mayotte, en août 2022, le [contrat de progrès 2022-2026 du syndicat de gestion de l'eau et de l'assainissement à Mayotte prévoit des investissements de près de 411 M €](#). Il appartient désormais à la société des Eaux de Mayotte de lancer les appels d'offre.
- En Guadeloupe, la feuille de route concertée pour le contrat d'accompagnement renforcé du SMGEAG, signée à Paris le 8 novembre 2022, cadre les engagements respectifs de l'État, de la Région, du Département de Guadeloupe et du SMGEAG pour sortir durablement de la crise de l'eau. [Des financements importants sont désormais assurés pour les 3 prochaines années et les travaux sont planifiés avec une aide technique très importante.](#)

Agriculture et environnement

Renforcer la production agricole locale

→ Les actions

- Premier marqueur de l'action du ministre délégué chargé des Outre-mer dans le domaine agricole, la « convention canne » 2022-2027 à La Réunion a pu être signée mi-juillet.
- Elle résulte d'un important travail de médiation entre les planteurs et l'industriel.
- Cette nouvelle convention apporte de nombreuses avancées notamment en matière de [revalorisation de la prime bagasse et de répartition des bénéfices entre l'industriel et les planteurs](#).
- Ces progrès permettent un gain de plus de 15 € sur le prix d'achat de la canne par rapport à la convention précédente.

→ La suite

- Une nouvelle lettre de mission au délégué interministériel à la transformation agricole des Outre-mer a été signée début septembre par le ministre délégué chargé des Outre-mer et le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.
- Elle fixe deux objectifs précis pour accélérer la démarche :
 - La mise en œuvre de projets concrets à partir de début 2023 ;
 - La définition d'une trajectoire à horizon 2030 pour les productions locales pour renforcer l'autonomie alimentaire des territoires. Cela concerne notamment les domaines de la pêche et de l'élevage.

Contribuer à la transition énergétique

→ Le constat

- La sécurisation d'approvisionnement énergétique des territoires d'Outre-mer est en enjeu majeur et indispensable de l'action du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. Les populations souffrent depuis trop longtemps des coupures, organisées ou non, d'approvisionnement énergétique.

→ Les actions

- Le ministre délégué chargé des Outre-mer a déclenché la [révision simplifiée de la planification pluriannuelle de l'énergie \(PPE\) de Guyane](#) pour assurer rapidement la sécurité énergétique du territoire.
- Il a été aussi annoncé un soutien à EDF SEI sur le [projet de nouvelle centrale du Larivot en Guyane](#).
- La [planification pluriannuelle de l'énergie \(PPE\) de Saint-Pierre et Miquelon](#) a été validée à l'échelle interministérielle après plusieurs années de blocage, sous l'impulsion forte du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.
- Les [planifications pluriannuelles de l'énergie \(PPE\) de Wallis & Futuna, Guadeloupe et Mayotte](#) vont suivre rapidement (révision simplifiée).

→ La suite

- Le ministre délégué chargé des Outre-mer a permis la finalisation de la mise en œuvre du fond de transition énergétique de Polynésie Française (60 M €).
- Les acteurs locaux ont été encouragés, lors des entretiens à Saint-Martin et Saint-Barthélemy en octobre 2022 à s'engager résolument dans les projets de maîtrise de la demande, de modernisation et de conversion énergétique.

Produire plus de logements, restaurer l'habitat et développer l'hébergement d'urgence

→ Le constat

- Objectif essentiel pour l'attractivité des territoires, le logement ultramarin souffre de nombreuses difficultés spécifiques :
 - Manque de solidarité de certains acteurs locaux ;
 - Parc de logement insuffisamment diversifié ;
 - Coût des matières premières, éloignement géographiques et coût du transport ;
 - Absence de fonciers disponible ou difficulté à identifier des parcelles constructibles...

→ Les actions

- L'ensemble des acteurs de la filière a été réuni pour les sensibiliser et les mobiliser. Il a aussi été organisé le 25 novembre 2022, une [conférence des acteurs du logement](#) pour recenser les points de blocages, les propositions concrètes, et encourager à produire plus et plus vite de logements sociaux et très sociaux.
- Le ministre délégué chargé des Outre-mer s'est rendu au congrès de l'Union sociale pour l'habitat (USH) le 12 septembre 2022, et a participé en octobre 2022 à la [rencontre des acteurs du logement, de l'aménagement et de la rénovation urbaine à Saint Martin](#).
- Sur le plan administratif, Il a été décidé de [prolonger le Plan Logement Outre-mer \(PLOM\)](#) d'un an afin de finaliser les actions prévues, notamment celles concernant l'adaptation des normes aux réalités ultramarines.
- Des [procédures particulières](#) sont désormais mises en œuvre avec les élus concernés à Mayotte, Saint-Laurent du Maroni, Fort de France, Pointe-à-Pitre.
- Pour accélérer la production de logements (publics et privés), l'Etablissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane (EPFAG) a été recapitalisé de 26 M €.

Culture et éducation

Faire rayonner la richesse culturelle des Outre-mer

Les territoires d'Outre-mer disposent d'une richesse culturelle exceptionnelle. Disposant de merveilles naturelles diversifiées (parcs naturels, parcs marins), d'une biodiversité à toujours redécouvrir et préserver, d'excellences expressives littéraires, poétiques, théâtrales, musicales, d'un patrimoine exceptionnel lié à une histoire dense, notre action culturelle doit renforcer la fierté ultramarine entre territoires et avec l'Hexagone, faciliter les vocations, renforcer la cohésion.

Les 3 piliers de nos actions culturelles

LA VISIBILITÉ

- Le Pacte de visibilité entre le ministère et les institutions culturelles de 2022 intensifient l'appel aux artistes ultramarins.

→ La richesse associative ultramarine est aidée, accompagnée et valorisée.

LA MÉMOIRE

- Faire aboutir le projet présidentiel du **mémorial parisien** (le lieu est en cours de discussion avec la Mairie de Paris).
- Transformer le Mémorial Acte de Guadeloupe.
- Faciliter l'expression mémorielle.

→ Les actions avancent et le choix du comité d'orientation est fixé.

LA FLORAISON CULTURELLE

- Ouverture de musées majeurs en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie, en Guyane.
- Consolidation des pôles culturels partout dans l'Outre-mer.
- Circulation des expressions sensibles (pacte de visibilité à renforcer, recherche créative, travail avec les télévisions,...)

→ La culture ultramarine est un tourbillon que le ministère intensifie.

Accompagner l'action de l'Éducation nationale

Au niveau national, lors du déplacement en Guyane, en décembre 2022, le cabinet du ministre de l'Éducation Nationale a été invité à participer à l'ensemble à la visite officielle.

Cette mise en avant des enjeux du territoire a permis une prise de conscience de l'ampleur des travaux à mener, des dispositifs nouveaux à inventer, en matière éducative, logistique et immobilière. La coopération avec le cabinet du ministre de l'Éducation très fluide, devrait permettre de mobiliser pleinement les budgets et les dispositifs nécessaires à l'accélération de l'action.

→ Dans les autres territoires d'Outre-mer, la direction des Outre-mer (DGOM) comme les préfetures travaillent en étroite collaboration avec les recteurs.

→ Des enjeux sont immenses, il y a lieu de les mettre au regard du budget 2023 de l'Éducation Nationale. Pour mémoire, 83 M € seront dépensés par le ministère de l'Éducation en 2023 pour les constructions scolaires à Mayotte.

Le service militaire adapté

Les moyens du service militaire adapté seront augmentés de 30 M €, pour la poursuite des projets initiés en 2022, l'augmentation de l'offre de formations, et la prise en compte des besoins des publics spécifiques.

Faire des Outre-mer les postes avancés de la France et de l'Union Européenne dans leur environnement international

- Depuis sa prise de fonction, le ministre délégué chargé des Outre-mer s'est rendu deux fois à Bruxelles, pour rencontrer le Commissaire en charge de la pêche et faire avancer le dossier du renouvellement des flottes, la Commissaire en charge de la cohésion pour optimiser l'utilisation des fonds européens, et la Commissaire en charge des partenariats internationaux pour renforcer la stratégie indopacifique et la valorisation des PTOM français.
- Cette **stratégie d'influence** doit inclure les Présidents de régions ultrapériphériques dans le cadre de leurs compétences, que le ministre délégué chargé des Outre-mer a soutenu à l'occasion de leur conférence à Bruxelles le 16 novembre. Les eurodéputés sont également associés à la démarche, c'est pourquoi le ministre a organisé plusieurs réunions de travail avec ces derniers.
- Afin d'**adapter les normes européennes au contexte ultramarin**, et dans le cadre des travaux « post 7 septembre », le ministre délégué chargé des Outre-mer lance un « **audit Article 349** ». Soit, une analyse de tous les textes européens qui semblent inadaptés et ne s'inscrivent pas dans les dérogations permises par l'Article 349 du Traité de Fonctionnement de l'Union européenne en faveur des régions ultrapériphériques. Cette démarche permettra de recenser et d'objectiver les problèmes afin de négocier des adaptations.
- Pour favoriser l'intégration des Outre-mer dans leur environnement régional, le ministre délégué chargé des Outre-mer a multiplié les rencontres avec les **ambassadeurs du Japon, de l'Australie, et de la Nouvelle-Zélande pour valoriser l'Archipel France dans le Pacifique**.
- Il a hébergé au ministère chargé des Outre-mer une session de négociations avec les Pays-Bas sur la frontière à Saint Martin et a rencontré, à Saint-Martin, la Première ministre de Sint-Marteen. Le traité sera signé le 23 mars 2023.
- Le **rayonnement international des Outre-mer doit être économique**. A ce titre, le ministre a :
 - Organisé rue Oudinot les **rencontres économiques du Pacifique Sud** ;
 - Fixé la date de la prochaine **conférence de coopération régionale Antilles-Guyane**, qui ne s'est pas tenue depuis trois ans, à mars 2023.

Contacts presse :
Carolina ECHANDIA
Conseillère presse et communication
du ministre Jean-François CARENCO
0680 23 63 80